

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes tous persuadés, tout comme de nombreux députés d'en face, je pense, y compris le premier ministre (M. Trudeau), d'après ce qu'il a dit hier, que Doris Anderson a présidé le Conseil consultatif de la situation de la femme de façon particulièrement énergique, efficace et dynamique. Nous sommes tous d'accord là-dessus, je pense. Elle était peut-être être un peu trop indépendante, trop forte et trop dynamique. Néanmoins, elle a donné aux activités du Conseil une crédibilité qu'il n'avait jamais eue depuis sa création, du temps de Katie Cooke, et je l'ai pourtant observé pendant des années, comme un bon nombre d'entre nous.

Quand le ministre déclare, comme il l'a fait hier, qu'il faudrait féliciter le Conseil du travail accompli pour préparer les recommandations qu'il a faites au comité constitutionnel, il devrait se rendre compte que, si les recommandations du Conseil ont été tellement efficaces, c'est grâce au leadership de sa présidente. L'administration qu'elle a édifiée a abattu un travail énorme parce que c'est une bonne administratrice. On peut le voir également à la qualité des recherches qu'elle a fait mener par des avocates constitutionnelles extrêmement compétentes en vue de préparer les recommandations pour le comité sur la constitution. Il est donc tragique que ce soit elle qui ait démissionné et non le ministre.

Chacun sait, que le ministre, malgré toutes ses dénégations, préfère visiblement que le colloque sur la constitution qui a été différé, n'ait pas lieu à la mi-février. Peut-être les membres du conseil se sont-ils inclinés trop tôt: 17 au moins l'ont fait, et j'admire les dix qui ont refusé de le faire. Peut-être ont-ils été trop fortement influencés, puisqu'il s'agit d'amies ou d'anciennes collaboratrices électorales du ministre. Peut-être ces personnes ont-elles accédé trop tôt à sa demande, disons à ses désirs. Mais tous les documents mis à la disposition de tous, font voir que le ministre était bien décidé à ce que ce colloque n'ait pas lieu, et il a réussi à rallier à son avis 17 membres du conseil.

Le ministre a dit hier soir à la télévision qu'il jouissait en cela de l'appui des Canadiennes. Je me demande s'il a pris connaissance de quelques-uns des télégrammes, des lettres et des coups de téléphone reçus par le conseil consultatif de la situation de la femme: certains affirment qu'il faut absolument que le colloque ait lieu en février comme prévu, beaucoup insistent sur le fait qu'il est essentiel pour le conseil de conserver son indépendance, et d'autres encore, après avoir abondé dans le même sens, ont assuré la présidente du conseil de leur appui.

Quand le ministre prétend avoir l'appui des Canadiennes, est-ce qu'il sait qui écrit, qui téléphone et qui envoie des télégrammes? Il y en a eu plus d'une centaine et j'aimerais faire consigner le nom de certains de ces correspondants. Il y a eu des groupes aussi bien que des personnes seules. Notamment: Newfoundland Status of Women Council; Fédération canadienne des clubs; le Canadian Congress on Learning Opportunities for Women; Women for Political Action; National Action Committee déjà mentionné; Women's Research Center de Vancouver; Réseau d'action et d'information pour les femmes du Québec; Nova Scotia Association of Women and the Law; Voice of Women; Coalition of Women's Groups;

Situation de la femme

Comité des questions sociales de l'YWCA; National Association of Women and the Law; Conseil ontarien de la condition féminine; Conseil consultatif de la condition féminine de l'Î.P.É.; organisme Working Women; Elizabeth Fry Society de Kingston; conseil national d'administration de l'YWCA du Canada, etc.

M. Nielsen: Toutes les deux, l'YMCA et l'YWCA?

Mlle Jewett: Oui, toutes les deux.

Voilà quelques-uns entre autres des organismes qui ont exprimé par écrit le désir qu'ait lieu cette conférence que le ministre a réussi à faire contremander; qui ont écrit pour défendre l'indépendance du conseil et le protéger contre l'ingérence politique, et qui dans leur lettre ont pris la défense de Doris Anderson, la plus énergique présidente que ce conseil ait jamais eue.

On peut se demander si un conseil dont les membres doivent allégeance au parti du ministre peut survivre. Après ce qui s'est passé, je ne pense pas que dans son état actuel il le puisse. Mais je tiens, comme nous tous, j'en suis sûre, à ce qu'il y ait un conseil consultatif, auquel il faudra peut-être trouver un autre nom. Nous ne voulons pas que le ministre l'intègre dans son ministère, ce qui me semble parfois être son intention. Je le soupçonne de vouloir mettre sous sa coupe tout ce qui a trait aux femmes: les programmes du Secrétariat d'État touchant la condition féminine, le Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail et surtout le Conseil consultatif lui-même. Il est inquiet à l'idée qu'elles puissent s'exprimer librement à l'écart et voudrait les empêcher de critiquer la politique du gouvernement. Il fait fi de leurs suggestions même si elles sont bonnes, comme par exemple celles qui portaient sur les propositions constitutionnelles. Si c'est bien ce qu'il pense, il est d'autant plus urgent pour nous tous de trouver des moyens de renforcer ce Conseil. La première chose à faire serait d'éliminer le favoritisme dans les nominations.

Il est vraiment scandaleux que depuis des années le Conseil ait été composé la plupart du temps de personnes qui y ont été nommées parce qu'elles ont travaillé dur pour le parti au pouvoir, parce qu'elles ont organisé des campagnes électorales ou encore parce qu'elles méritent une petite récompense. Ce sont peut-être des femmes très compétentes; beaucoup d'entre elles le sont. Mais malheureusement, la façon dont elles ont été nommées ou les critères appliqués à leur nomination les obligent à donner d'abord leur fidélité au parti.

● (1620)

Pour bien faire, les membres du conseil devraient être nommés non pas seulement en raison de leurs convictions politiques, mais parce qu'elles s'intéressent activement aux questions qui touchent les femmes, et d'ailleurs bon nombre des membres actuels du conseil répondraient à ces nouveaux critères. Les membres du conseil devraient être choisis pour représenter toutes les tranches de la société et non seulement la classe sociale restreinte qu'il représente maintenant. Il devrait y avoir des ouvrières, des syndicalistes et des non-syndicalistes, des autochtones, des immigrantes et des femmes au foyer. Si possible, les membres du conseil devraient être élus et non nommés.